



FRAYSSE & ASSOCIÉS

NUMISMATIQUE

SABINE BOURGEY  
EXPERT

MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017 - 14H00  
PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 10





FRAYSSE & ASSOCIÉS

*Vincent Fraysse commissaire-priseur*

# NUMISMATIQUE

## COLLECTION D'UN AMATEUR

MONNAIES D'OR  
MONNAIES BYZANTINES,  
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Dont la vente aura lieu

**MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017 À 14H00**

PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 10

9, rue Drouot - 75009 Paris

Tél. : 01 48 00 20 10 pendant les expositions

Fax : 01 53 45 92 19

Expositions publiques à l'Hôtel Drouot

mardi 5 décembre 2017 de 11H00 à 18H00

mercredi 6 décembre 2017 de 11H00 à 12H00

**SABINE BOURGEY**

EXPERT C.N.E. ASSESSEUR

DE LA C.C.E. DOUANIÈRE

7, rue Drouot - 75009 Paris

Tél. : 01 47 70 35 18

et 01 47 70 88 67

Fax : 01 42 46 58 48

Veuillez consulter attentivement les conditions  
de vente à la fin du catalogue.

Frais : 20% TTC

## MONNAIES BYZANTINES



**1**  
LEON I<sup>er</sup> (457-473). **Solidus**. *Constantinople*. (Ratto 245). TIBERE III Apsimar (698-705). **Solidus**. *Syracuse*. (Dumbarton.Oaks. 21H2). 4,48 g. 3,79 g. Ens. 2 p. Très Beau et TB. 500 / 600 €



**2**  
PHOCAS (602-610). **Solidus**. *Constantinople*. Buste de f. tenant le globe crucigère. R./ Victoire debout de f. tenant une longue croix et le globe crucigère. (Ratto 1187, Morrisson 10). 4,43 g. Très Beau. 200 / 300 €

## MONNAIES FRANÇAISES



**3**  
CHARLES IV (1322-1328). **Royal d'or**. (Dy. 240, L. 244). 4,20 g. *Petites traces sur la tranche* sinon Très Beau. 1 200 / 1 500 €



**6**  
CHARLES V (1364-1380). **Franc à pied**. (Dy. 360, L. 371). Or. 3,81 g. Très Beau. 600 / 800 €



**4**  
PHILIPPE VI de Valois (1328-1350). **Ecu d'or à la chaise**. 1<sup>ère</sup> ém. (Dy. 249, L. 262). 4,28 g. *Traces sur la tranche* sinon Presque Très Beau. 700 / 900 €



**7**  
**Franc à pied**. (Dy. 360, L. 371). Or. 3,79 g. Presque Très Beau. 500 / 700 €



**5**  
JEAN le Bon (1350-1364). **Royal d'or**. 2<sup>ème</sup> ém. (Dy. 293A, L. 296a). 2,36 g. *Tranche irrégulière, traces de plis* sinon Très Beau. 800 / 1 000 €



**8**  
CHARLES VI (1380-1422). **Ecu d'or à la couronne**. (Dy. 369, L. 376). 4,03 g. *Petit défaut de tranche* sinon Très Beau. 300 / 400 €



9  
Ecu d'or à la couronne. (Dy. 369, L. 376). 3,90 g. Très Beau. 400 / 500 €



10  
Ecu d'or à la couronne. (Dy. 369, L. 376). 3,96 g. Très Beau. 400 / 500 €



11  
HENRI VI (1422-1453). Salut d'or. Rouen. (Dy. 443A, L. 447a). 3,47 g. Très Beau. 1 200 / 1 500 €



12  
LOUIS XI (1461-1483). Ecu d'or à la couronne. Chalons. 1<sup>ère</sup> ém. (Dy. 539, L. 524). 3,38 g. Flan très irrégulier sinon Très Beau. 300 / 400 €



13  
CHARLES VIII (1483-1498). Ecu d'or au soleil. 1<sup>ère</sup> ém. Saint-Lô. (Dy. 575, L. 554). LOUIS XII. Ecu d'or au soleil. Montpellier. (Dy. 647, L. 592). Ens. 2 p. 3,31 g. 3,37 g. Traces de monture. TB et presque Très Beau. 400 / 500 €



14  
LOUIS XII (1498-1514). Ecu d'or au soleil. Bayonne. (Dy. 647, L. 592). FRANÇOIS I<sup>er</sup> (1515-1547). Ecu d'or au soleil. 5<sup>ème</sup> t. 3<sup>ème</sup> ém. Toulouse. (Dy. 775, L. 639). Ens. 2 p. 3,43 g. 3,38 g. TB à Très Beau. 400 / 500 €



15  
FRANÇOIS I<sup>er</sup>. Ecu d'or au soleil. Lyon. 5<sup>ème</sup> t. 2<sup>ème</sup> ém. (Dy. 775, L. 639). Ecu d'or au soleil du Dauphiné. 1<sup>er</sup> t. Crémieux. (Dy. 782, L. 645). 3,40 g. 3,40 g. Ens. 2 p. TB à Très Beau. 400 / 500 €



16  
HENRI II (1547-1559). Double Henri d'or. La Rochelle. 1558. (Dy. 971, L. 809). 7,10 g. B. 600 / 700 €



17  
Ecu d'or à l'effigie. Bayonne. 1549. (Dy. 969, L. 807). 3,21 g. Traces de plis. TB. Rare. 1 200 / 1 500 €



18  
CHARLES IX (1569-1574). Ecu d'or au soleil. 1<sup>er</sup> t. Rouen. 1562. (L. 890 var., Dy. 1057). 3,32 g. Traces de pli et de monture sinon TB. 200 / 300 €



**19**  
**Ecu d'or au soleil.** Paris. 1573. (Dy. 1057, L. 890). HENRI III (1574-1589).  
**Ecu d'or au soleil.** Rouen. 1583. (Dy. 1121, L. 960). Ens. 2 p. 3,36 g. 3,24 g. Très Beau. 500 / 600 €



**20**  
 LOUIS XIII (1610-1643). **Ecu d'or.** Paris. 1615. (Dr. 1). Or. 3,29 g. Traces de monture sinon Très Beau. 200 / 300 €



**21**  
**Louis à la mèche longue.** Paris. 1641. (Dr. 23). Très Beau.  $\frac{1}{2}$  **louis à la mèche longue.** Paris. 1641. (Dr. 31). Or. Ens. 2 p. 6,71 g. 3,32 g. Traces de monture. TB. 600 / 700 €



**22**  
 LOUIS XIV (1643-1715). **Louis à la mèche courte.** Lyon. 1651. (Dr. 213). 6,42 g. Traces de monture. TB. 300 / 400 €



**23**  
**Louis à la mèche longue.** Arras. 1656. (Dr. 216). 6,71 g. Traces sur la tranche. TB à Très Beau. 1432 ex. Un peu rare. 400 / 500 €



**24**  
**Louis à la mèche longue.** Paris. 1653. (Dr. 216). 6,72 g. Très Beau. 300 / 400 €



**25**  
**Louis juvénile lauré.** 1<sup>er</sup> t. Paris. 1658. (Dr. 220). 6,72 g. Presque Très Beau. 300 / 400 €



**26**  
**Louis juvénile tête nue.** Paris. 1668. (Dr. 319). 6,63 g. Légère cassure de flan, portrait retouché sinon Presque Très Beau. 300 / 400 €



**27**  
**Louis aux 8 L et aux insignes.** Rf. Dijon. 1702. (Dr. 270). 6,66 g. Très Beau. 300 / 400 €



**28**  
**Louis aux 8 L et aux insignes.** Rf. Paris. 1701. (Dr. 270). Or. 6,73 g. Très Beau. 300 / 400 €



**29**  
**Louis aux insignes.** Rf. Toulouse. 1704. (Dy. 1446, Dr. 351). 6,75 g. Légère échancrure et coups sur la tranche. Presque Très Beau. 300 / 400 €



**30**  
**Double louis aux 4 L.** Rf. *Paris*. Date *illisible*. (Dr. 265). 13,47 g. Presque Très Beau. 800 / 1 000 €



**35**  
 LOUIS XV (1715-1774). **Double louis au bandeau.** *Lyon*. 1759. (Dr. 718). Or. 16,23 g. *Quelques coups* sinon TB à Très Beau. 500 / 600 €



**31**  
**Louis aux 4 L.** Rf. *Toulouse*. 1695. (Dr. 348, Dy. 1435a). Or. 6,67 g. *Traces de griffes* sinon Très Beau. 300 / 400 €



**36**  
**Double louis au bandeau du Béarn.** *Pau*. 1753. (Dr. 718A, Dy. 1642). Or. 16,27 g. TB. 400 / 500 €



**32**  
**Louis aux 4 L.** Rf. *Lille*. 1693. (Dr. 348).  $\frac{1}{2}$  **louis aux 4 L.** Rf. *Atelier ? 1695*. (Dr. 373). Ens. 2 p. 6,67 g. 3,29 g. *Traces sur la tranche*. TB. 600 / 700 €



**37**  
**Louis aux 2 L.** Rf. *Reims*. 1722. (Dr. 724). Or. 9,83 g. *Trace de soudure, coups sur la tranche* sinon TB à Très Beau. 500 / 600 €



**38**  
**Louis aux lunettes.** *Nantes*. 1735. (Dr. 727). Or. 8,15 g. Très Beau. 200 / 300 €



**33**  
**Louis à l'écu.** Rf. *Atelier ? 1690*. (Dr. 258). Or. 6,64 g. *Profonde griffure au revers* sinon Très Beau. 200 / 300 €



**39**  
**Louis aux lunettes.** *Rennes*. 1739. (Dr. 727). Or. 8,13 g. TB à Très Beau. 200 / 300 €



**34**  
**Louis au soleil.** *Faux d'époque. Lyon*. 1709. (Dr. 278). Or. 8,07 g. Très Beau. 400 / 500 €



**40**  
**Louis au bandeau.** *Lille*. 1746. (Dr. 543). Or. 8,13 g. *Coup sur la tranche* sinon Très Beau. 400 / 500 €



**41**  
**Louis au bandeau.** *Strasbourg.* 1747. (Dr. 543). **1/2 Louis aux lunettes.**  
*Strasbourg.* *Date illisible.* (Dr. 541). Or. 8,06 g. 4,06. Ens. 2 p. TB à Très  
 Beau. 500 / 600 €



**42**  
**Louis aux lunettes.** *Paris.* 1734. (Dr. 540). **1/2 Louis aux lunettes (2).** *Paris*  
*1726.* *Toulouse* 1730 (3.486 ex.). (Dr. 541). Or. 8,09 g. 4,01 g. 4,02 g. Ens.  
 3 p. Très Beau et presque Très Beau. 600 / 700 €



**43**  
**1/2 Louis aux lunettes.** *Paris.* 1732. (Dr. 541). Or. 4,05 g. Très Beau.  
 200 / 250 €



**44**  
 LOUIS XVI (1774-1793). **Double Louis au buste habillé.** *Lyon.* 1777. (Dr.  
 800). Or. 16,26 g. Très Beau. 1 500 / 1 800 €



**45**  
**Double Louis au buste nu.** *Paris.* 1786. (Dr. 802). Or. 15,25 g. Très Beau.  
 500 / 600 €



**46**  
**Double Louis au buste nu.** *Limoges.* 1786. (Dr. 802). Or. 15,20 g. Presque  
 Très Beau. 500 / 600 €



**47**  
**Double Louis au buste nu.** *Lyon.* 1786. (Dr. 802). Or. 15,28 g. *Coup sur la*  
*tranche* sinon presque Très Beau. 500 / 600 €



**48**  
**Double Louis au buste nu.** *Bordeaux.* 1786. (Dr. 802). **Louis au buste nu.**  
*Montpellier.* 1786. (Dr. 806). Or. 14,67 g. 7,50 g. Ens. 2 p. *Traces sur la*  
*tranche.* TB et TB à Très Beau. 600 / 700 €



**49**  
**Louis au buste nu.** *Lille.* 1786. (Dr. 806). Or. 7,62 g. Très Beau.  
 300 / 400 €



**50**  
**Louis au buste nu** (2). Paris 1785, 1786. (Dr. 806). Or. 7,03 g. 7,34 g. Ens.  
 2 p. Trace de soudure, légère fente. TB à Très Beau. 400 / 500 €

## MONNAIES ÉTRANGÈRES



**51**  
**ALLEMAGNE.** Brünswick Wolfenbüttel. KARL WILHELM FERDINAND (1780-1806). **5 thaler.** 1805. (Fr. 726). 6,55 g. TB à Très Beau.  
 800 / 1 000 €



**55**  
**COLOMBIE.** FERDINAND VII (1808-1824). **8 escudos.** 1819. (Fr. 60). Or. TB.  
 600 / 700 €



**52**  
 Nuremberg. **1/4 de ducat.** 0,86 g. Très Beau à Superbe. 150 / 250 €



**56**  
**8 escudos.** 1819. (Fr. 60). Or. Traces de monture. TB. 600 / 700 €



**53**  
**BELGIQUE.** ALBERT et ISABELLE (1598-1621). **Pièce de 2 Albertins.** Tournai. 1603. (Fr. 389). 5,13 g. Tranche irrégulière sinon presque Très Beau.  
 200 / 300 €



**54**  
 MARIE THERÈSE (1740-1780). **Souverain.** Bruxelles. 1771. (KM 24). 10,66 g. A été monté. TB. 400 / 500 €



**57**  
**NOUVELLE GRENADE** (1837-1859). **16 pesos.** Bogota. 1840. (Fr. 74). Or. Coups sur la tranche. Très Beau. 600 / 700 €



**58**  
**ESPAGNE.** CHARLES III (1759-1788). **4 escudos.** Madrid. 1787. (Fr. 284).  
 13,44 g. *Traces de monture.* TB. 400 / 500 €



**63**  
**PAYS-BAS.** **14 gulden.** 1750. (Fr. 288). 9,68 g. *Traces de monture* sinon Très  
 Beau. 500 / 600 €



**59**  
**2 escudos.** Madrid. 1776. (Fr. 288). 6,69 g. *Coups sur la tranche* sinon Très  
 Beau. 200 / 300 €

**59 bis**  
 Sardaigne. CHARLES FELIX. **20 lire.** Gênes. 1828. (Fr. 1137). CHARLES  
 ALBERT (1831-1849). **20 lire.** Turin. 1847. (Fr. 1142). VICTOR EMMANUEL  
 II (1849-1861). **20 lire.** Gênes. 1857. (Fr. 1147). Or. Ens. 3 p. TB et Très  
 Beau. 700 / 900 €  
*Lot appartenant à l'étude suite à sinistre.*



**64**  
**PAYS-BAS.** **Ducat au chevalier** (2). Utrecht. 1758 (Fr. 285). 1928 (Fr. 352).  
 Ens. 2 p. Très Beau et Superbe. 250 / 350 €



**60**  
**GRANDE-BRETAGNE.** EDOUARD IV 1<sup>er</sup> règne (1461-1470). **Noble à la**  
**rose.** Londres. (Seaby 1950, North 1549, Fr. 132/133). 7,53 g. *Traces sur la*  
*tranche* sinon Très Beau. 700 / 800 €



**65**  
**BELGIQUE.** Brabant. CHARLES QUINT (1506-1555). **Couronne d'or.**  
 1544. (Fr. 62). PHILIPPE IV d'Espagne (1621-1667). **Couronne d'or.**  
 Bruxelles. 1632. (Fr. 110). Ens. 2 p. 3,37 g. 3,32 g. TB à Très Beau.  
 500 / 700 €



**61**  
**JACQUES I** (1603-1629). **Unit.** 2<sup>ème</sup> monnayage. (Spink 2618, Fr. 234). 8,99  
 g. *Traces de pli.* TB à Très Beau. 500 / 600 €



**62**  
**ITALIE.** FERDINAND IV (1759-1825). **6 ducats.** 1768. (Fr. 846a). 8,79 g.  
 Très Beau. 600 / 700 €



**66**  
**BRESIL.** PIERRE II (1831-1889). **20 000 reis.** 1853. (Fr. 121a). Très Beau.  
 600 / 700 €



67  
**CHILI. 100 pesos-10 condores.** 1926. (Fr. 54). 20,33 g. Très Beau.  
700 / 800 €



72  
**GEORGE III (1760-1820). Spade guinée.** 1797. (Fr. 356 var.). 8,34 g. Très Beau.  
400 / 500 €



68  
**COLOMBIE. Bogota. 8 escudos.** 1833. (Fr. 67). TB à Très Beau.  
800 / 1 000 €



73  
**PAYS-BAS. Ducat au chevalier.** 1801. (Fr. 317). Très Beau. 150 / 200 €



69  
**ESPAGNE. FERDINAND et ISABELLE (1476-1516). Double excellente.** Séville. (Fr. 129). 6,95 g. Traces de soudure. TB.  
200 / 250 €



74  
**VATICAN. CLEMENT XIII (1758-1769). Sequin.** 1766. (Fr. 237). ½ sequin. 1758. (Fr. 238). Ens. 2 p. 3,39 g. 1,70 g. Presque Très Beau. 250 / 350 €



70  
**ALPHONSE XIII (1886-1931). 20 pesetas.** 1890. (Fr. 345). Ens. 2 p. Très Beau. 400 / 500 €



75  
**PIE VII (1799-1823). 2 scudi d'oro.** Rome. An VIII (Fr. 248). PIE IX (1846-1878). 20 lire. 1867. (Fr. 280). Ens. 2 p. 5,39 g. 6,44 g. Presque Très Beau. 400 / 500 €



71  
**GRANDE-BRETAGNE. HENRI V (1413-1422). Noble à la rose.** (Fr. 109). 6,94 g. Traces de monture sinon Très Beau. 600 / 800 €



76  
**VENEZUELA. Médaille de Caciques.** 15 g. Superbe. 350 / 450 €



## ET AUSSI



77  
Sicile. Syracuse (vers 480 av. JC). **Tétradrachme**. Tête d'Aréthuse à dr. ; au pourtour, quatre dauphins. R./ Quadriga au pas à dr. ; Niké volant à dr. couronne les chevaux. (Bohringer pl. 28, B6 Imitations barbares). Arg. 16,02 g. Très Beau. 1 200 / 1 500 €



78  
Afrique, Zeugitane. Carthage (vers 330 av. JC). **Tétradrachme siculopunique**. Tête féminine à dr. entourée de trois dauphins. R./ Tête de cheval à g., un palmier dattier derrière. (GK Jenkins, Coins of Punic Sicily dans RSN 1977, pl. 13, 178). Arg. 16,74 g. Très Beau. 1 300 / 1 500 €

## MONNAIES FRANÇAISES



79  
JEAN le Bon (1350-1364). **Mouton d'or**. Agneau pascal à g., tournant la tête à dr., devant une croix avec gonfanon ; à l'exergue IOH' - REX. R./ Croix tréflée et feuillue dans un quadrilobe. (Dy. 291A, L. 294). Or. 4,61 g. Légères traces de monture et de pli sinon Très Beau. 400 / 500 €



83  
**Louis à la tête nue**. Bordeaux. 1786. (Dr. 806). Or. 7,60 g. Très Beau. 200 / 300 €



80  
LOUIS XV (1715-1774). **1/2 louis aux lunettes**. Paris. 1726. (Dr. 735). Or. 4,02 g. Très Beau. 150 / 200 €



84  
**1/4 d'écu Vertugadin**. Rf. Montpellier. 1717 ? (Dy. 1653A, Dr. 763). Arg. 7,50 g. Très Beau. 200 / 300 €



81  
LOUIS XVI (1774-1792). **Double louis à la tête nue**. Nantes. 1786. (Dr. 802). Or. 15,24 g. Légère décoloration sinon Très Beau. 500 / 600 €



82  
**Double louis à la tête nue**. Nantes. 1786. (Dr. 802). Or. 15,27 g. Très léger coup sur la tranche sinon Presque Superbe. 600 / 700 €

85  
NAPOLEON III (1852-1870). **20 francs**. Paris. 1860. III<sup>e</sup> REPUBLIQUE (1871-1940). **20 francs coq** (4). (Fr. 1064, 1064a). Or. Ens. 5 p. Très Beau. 700 / 800 €

# MONNAIES ÉTRANGÈRES



**86**  
**ESPAGNE.** ALPHONSE XII (1874-1885). **25 pesetas.** 1878. (Fr. 342). Or.  
 Très Beau. 250 / 350 €



**88**  
**JAPON.** MITSUHITO (1867-1912). **Yen.** An 4 (1871). (Fr. 49). Or. 1,68 g.  
 Superbe. 150 / 200 €



**87**  
**ITALIE.** NAPOLEON I<sup>er</sup> (1805-1814). **40 lire.** Milan. 1814. (Fr. 5). Or. Léger  
 coup sinon Très Beau. 300 / 350 €

## LOTS



**89**

**89**  
 XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle. **50 francs (13), 10 francs (5), 5 francs, piastre, piastre de commerce.** Arg. Ens. 21 p. Très Beau. 150 / 200 €



**90**

**90**  
 XX<sup>e</sup> siècle. **100 francs, 10 francs, 10 euros (5), 10 francs (5), 5 francs (11), 2 francs, francs, ½ francs, pennies, half dollars...** Arg. et métaux divers.  
 Ens. 54 p. Très Beau. 50 / 100 €

**91**  
**Piefort 1975 en or jaune** dans son sachet de la Monnaie de Paris. Poids brut : 25,11 g – **10 centimes 1972.** Poids brut : 12,88 g et **5 centimes 1972.** Poids brut : 8,8 g 300 / 400 €  
 Lot appartenant à l'étude suite à sinistre.

## MÉDAILLE ET MÉDAILLER

**92**  
**Médaille de l'Organisation Internationale du Travail.** 1919 - 1969. En or  
 jaune 900 millième. Poids : 26 g 500 / 600 €

**93**  
**Médailleur portatif en métal** ouvrant par une porte qui découvre douze  
 plateaux de bois insérés chacun dans une feuille de métal. Dans une  
 housse de voyage en toile de jute fermant par une sangle de cuir.  
 Hauteur : 29 cm – Largeur : 18 cm – Profondeur : 18 cm 400 / 600 €

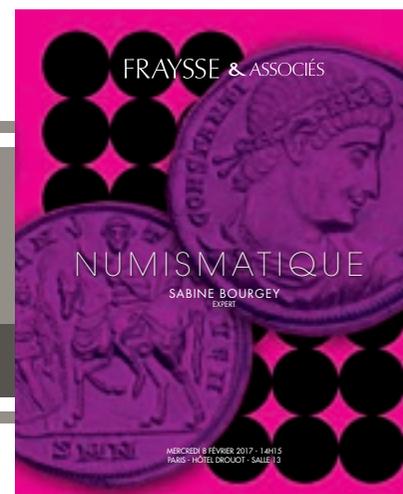
# RÉSULTATS DE LA VENTE DU 8/02/17

TOTAL FRAIS COMPRIS :

**288 730 €**

## Résultats des lots hors frais

1	350	41	820	81	210	122	750	163	250
2	3 500	42	850	82	360	123	620	164	350
3	3 500	43	700	83	1 600	124	750	165	320
4	7 000	44	1 400	84	650	125	480	166	350
5	3 200	45	1 600	85	750	126	480	167	400
6	10 500	46	2 100	86	600	127	350	168	400
7	3 500	47	2 300	87	350	128	400	169	900
8	82 000	48	280	88	250	129	320	170	720
9	320	49	350	89	450	130	390	171	1 250
10	550	50	400	90	300	131	2 500	172	1 200
11	500	51	500	91	350	132	1 400	173	780
12	700	52	450	92	700	133	160	174	1 200
13	300	53	600	93	250	134	880	175	180
14	500	54	450	94	450	135	520	176	180
15	550	55	550	95	750	136	520	179	750
16	450	56	400	96	800	137	530	180	1 200
17	600	57	650	97	1 000	138	800	181	300
18	600	58	530	98	800	139	480		
19	480	59	1 700	99	1 200	140	620		
20	2 800	60	1 080	101	400	141	620		
21	450	61	800	102	400	142	450		
22	1 300	62	700	103	500	143	300		
23	500	63	700	104	400	144	500		
24	500	64	300	105	1 200	146	350		
25	2 300	65	440	106 B	600	147	220		
26	220	66	950	107	1 500	148	1 200		
27	950	67	900	108	300	149	1 200		
28	2 900	68	70	109	220	150	650		
29	900	69	250	110	900	151	650		
30	450	70	1 200	111	1 500	152	300		
31	500	71	450	112	400	153	850		
32	850	72	3 200	113	1 080	154	320		
33	550	73	950	114	700	155	2 200		
34	650	74	380	115	400	156	2 300		
35	850	75	6 800	116	200	157	450		
36	820	76	500	117	420	158	600		
37	820	77	450	118	700	159	150		
38	1 000	78	600	119	700	160	250		
39	650	79	400	120	900	161	150		
40	450	80	460	121	70	162	160		





# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

FRAYSSE & ASSOCIÉS<sup>1</sup> agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et l'Arrêté ministériel du 21 février 2012 définissant les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires.<sup>2</sup>

FRAYSSE & ASSOCIÉS a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre FRAYSSE & ASSOCIÉS et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères en salle, par téléphone ou par internet implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

Les ventes aux enchères en ligne sont effectuées sur le site Internet « www.drouotlive.com », qui constitue une plateforme technique permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. Le partenaire contractuel des utilisateurs du service Drouot Live est la société Auctionspres<sup>3</sup>. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via la plateforme Drouot Live doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme (consultables sur www.drouotlive.com), qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales de vente.

Pour certaines ventes et notamment les ventes judiciaires aux enchères publiques, des conditions spéciales sont également applicables. Les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente, disponibles auprès de l'étude et sur son site internet www.fraysse.net.

## 1 - Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. FRAYSSE & ASSOCIÉS se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. Sur demande, un rapport de condition pourra être fourni pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000 Euros.

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés. Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du Vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés.

Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

## 2 – Les enchères

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de FRAYSSE & ASSOCIÉS, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires<sup>4</sup>. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par FRAYSSE & ASSOCIÉS.

FRAYSSE & ASSOCIÉS, intermédiaire de vente, est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L-561-2 du Code Monétaire et Financier.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet au moins deux jours avant la vente un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires, ou d'une garantie sous forme d'un chèque signé à l'ordre de la SARL FRAYSSE & ASSOCIÉS ou d'une empreinte de carte bancaire signée par le donneur d'ordre d'un montant à hauteur de 30 % de l'estimation basse du ou des lot(s). Pour certaines ventes des garanties différentes spécifiées dans conditions particulières peuvent être exigées. Si le donneur d'ordre n'obtient pas le lot visé, FRAYSSE & ASSOCIÉS s'engage à détruire le chèque, les coordonnées bancaires ou l'empreinte de la carte bancaire.

Si vous êtes adjudicataire d'un ou plusieurs lots, vous autorisez FRAYSSE & ASSOCIÉS en cas de retard de paiement ou d'annulation de la vente, à encaisser le chèque remis ou à utiliser vos informations bancaires pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés des frais de livraison et des intérêts de retard comme précisé ci-dessous (« Défaut de paiement »).

FRAYSSE & Associés se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. En aucun cas FRAYSSE & Associés ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Live, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Drouot Live pour les enchères par internet.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le « coup de marteau » suivi de l'indication verbale « adjugé ». Dès l'adjudication prononcée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En application de l'article L 121-21-8 du Code de Commerce, le délai de rétractation n'est pas applicable aux ventes aux enchères publiques.

FRAYSSE & ASSOCIÉS sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

FRAYSSE & ASSOCIÉS dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

## 3 – Le Paiement du prix et frais d'adjudication

La Vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :

a) Lots en provenance de l'Union européenne :

**Le tarif standard est de 20 % TTC.**

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la Maison de Ventes. Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.

b) Lots en provenance de pays tiers à l'Union européenne (indiqués au

catalogue par «HEU» ):

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'importation (soit actuellement 5,5 % du prix d'adjudication pour les œuvres d'art et objets de collection et d'antiquité).

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors Union européenne.

Un adjudicataire ayant sa résidence ou son siège social dans l'Union européenne et justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 10.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un justificatif du domicile fiscal ;
- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité : en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.
- par virement bancaire : les frais bancaires sont à charge de l'adjudicataire
- par carte de crédit : VISA et MasterCard uniquement
- les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

#### 4 - Retrait des achats et transfert des risques

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets sera être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir FRAYSSE & ASSOCIÉS, responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Pour les ventes à Drouot, les objets sont à retirer au magasinage de l'Hôtel Drouot. Seuls les objets fragiles ou de très grande valeur seront à retirer dans un délai de 7 jours dans les locaux de FRAYSSE & Associés ou au garde-meubles spécialisé dont les coordonnées seront communiquées à l'adjudicataire.

Dans tous les cas les frais de stockage et de transport sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement soit par l'Hôtel Drouot, soit par la société de garde-meubles, selon leurs tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage en aucun cas la responsabilité de la Maison de Ventes. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Le cas échéant FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra facturer à l'acquéreur les frais de stockage, de manutention et de transport qu'il a dû exposer pour le compte de l'acheteur depuis la date de l'adjudication.

#### 5 – Défaut de paiement

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

A défaut de paiement des sommes dues par l'adjudicataire dans le délai de trois mois ou en cas de nullité de la vente prononcée par une décision de Justice, les frais afférents à la vente annulée restent dus par l'adjudicataire.

Dans ce cas, FRAYSSE & ASSOCIÉS est en droit d'encaisser le chèque remis à titre de garantie ou de prélever sur le compte bancaire de l'adjudicataire, la somme correspondant à la garantie exigée en application des conditions de vente. Cette somme est acquise au prorata au vendeur du lot et à FRAYSSE & ASSOCIÉS à titre d'indemnisation partielle de leurs préjudices et pertes causés par la défaillance et les fautes de l'adjudicataire, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires.

Dans tous les cas FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit de réclamer à

l'adjudicataire défaillant :

- des intérêts au taux directeur semestriel au 1er janvier et au 1er juillet (REFI) de la Banque Centrale européenne majoré de 10 points ;
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, les frais de recouvrement forfaitaires légaux et complémentaires,, etc ;
- les frais d'adjudication restant dus sur la vente annulée et la perte soufferte par FRAYSSE & ASSOCIÉS correspondant aux frais vendeur ;
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et
- soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieure, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
- soit, l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit.

FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

#### 6 – Législation applicable aux biens culturels

L'Etat peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. FRAYSSE & ASSOCIÉS ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. FRAYSSE & Associés et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

#### 7 – Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à l'article L. 321- 17 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prises et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

Tous les litiges relatifs aux présentes conditions et aux ventes seront régis exclusivement par la Loi française et soumis au Tribunal compétent de Paris, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur ou du vendeur.

Afin de mettre un terme à un litige survenu après la vente entre le Vendeur et l'Acquéreur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit discrétionnaire d'acquiescer de l'Acquéreur le(s) bien(s) et de le revendre pour son compte, y compris aux enchères publiques, selon les conditions prévues par l'article L. 321-5 II du Code de Commerce.

Pour tout litige avec un opérateur à l'occasion d'une vente volontaire une réclamation peut être formulée auprès de Madame le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques soit par courrier (19 avenue de l'Opéra 75001 Paris), soit par internet (<http://www.conseildesventes.fr>).

#### 8 – Remboursement de la TVA aux professionnels de l'Union Européenne

Toute TVA facturée sera remboursée aux acheteurs professionnels d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, à condition qu'ils en fassent la demande par écrit au service transport dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente et qu'ils fournissent leur numéro d'identification à la TVA et la preuve de l'expédition des lots vers cet autre Etat dans le respect des règles administratives et dans un délai d'un mois à compter de la vente. La SVV FRAYSSE ET ASSOCIÉS déduira 50 € de frais de gestion sur chaque remboursement.

<sup>1</sup> Société à Responsabilité limitée, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92, Email : [contact@fraysse.net](mailto:contact@fraysse.net) - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe Du REAU

<sup>2</sup> Textes consultables sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

<sup>3</sup> Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 10, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

<sup>4</sup> Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FRAYSSE & ASSOCIÉS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS  
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19  
[www.fraysse.net](http://www.fraysse.net)

Pour vos règlements par virement bancaire veuillez utiliser le compte ci-dessous :  
Banque Nationale de Paris - Agence centrale  
RIB 30004 00828 00010577615 76  
IBAN FR 76 3000 4008 2800 0105 7761 576  
Code SWIFT : BNPAFRPPAC

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : STUDIO SEBERT  
DIRECTION ARTISTIQUE : EMERIC DUMANOIS





## FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS  
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19  
contact@fraysse.net - www.fraysse.net

FRAYSSE & ASSOCIÉS SARL - RCS Paris 443 513 643 00017  
Agrément Conseil des ventes volontaires n° 2002-035 en date du 10/01/02  
Commissaires-priseurs habilités : Vincent Fraysse et Christophe du Reau  
Titulaire d'un office de commissaire-priseur judiciaire à Paris